



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86

e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal Séance du 03 juillet 2023

Sous la présidence de M. le Maire, Jean-Pierre JULLY,

Membres présents : Mme ARGANT Claudie, M. BERTHOME Jean-Pierre, Mme COLL Adeline, adjoints

Mmes JACQUOT Bernadette – HELLER Brigitte - URBAN Isabelle – M. HUMBEL Michel – Mme NOLL Nathalie – M. COLVIS Arnaud – Mmes BERTONI Angelina – DUMOULIN Vanessa – M. FUCHS Hervé, Mme RABY Séverine, conseillers municipaux.

Membre absent : M. GARDEREAU Olivier qui donne procuration à M. JULLY Jean-Pierre

Mme HELLER Brigitte est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, M. JULLY Jean-Pierre, Maire, déclare la séance ouverte

ORDRE DU JOUR

Adoption du Procès-Verbal du 09.06.2023

1. Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud - Choix du projet de la piste cyclable : Traversée de Lorquin
2. Affaire domaniale –
 - a. Cession de parcelles communale au Département de la Moselle pour la réalisation du projet de reconstruction d'une nouvelle demi-pension
 - b. Déclaration d'intention d'aliéner
3. Sporting Club de Lutte – Demande de subvention à l'occasion des 50 ans du Club
4. Divers

XXXXXXXXXX

Approbation du procès-verbal de la séance du 09 juin 2023

1. Projet par la CCSMS : Piste cyclable Traversée de la Lorquin

La CCSMS a réalisé début 2023 une piste cyclable en site propre afin de relier le Center parc au réseau cyclable existant du territoire. La piste se termine Rue des Lilas à Lorquin. La CCSMS envisageait de prolonger la piste cyclable en site propre en contournant le centre-bourg le long des équipements sportifs. La commune a fait part de son souhait de favoriser la mobilité du quotidien en facilitant l'accès à vélo aux commodités du village. En effet, ancien chef-lieu de canton, Lorquin dispose d'une boulangerie, d'un bureau de poste France Service, d'une pharmacie, d'un restaurant et d'un supermarché, ainsi que d'écoles et d'un collège. De plus, le centre hospitalier est longé par l'aménagement cyclable projeté, favorisant l'accès au village pour les résidents.

De plus, l'objectif initial de la CCSMS est de proposer aux touristes du Center Parc un accès au réseau cyclable communautaire. En traversant le centre bourg, ces cyclistes bénéficieront également des commodités.

Ainsi, le 9 juin, dernier, M. KLEIN Roland, Président de la CCSMS et M. HOPFNER Hyacinthe, Directeur Général Adjoint de la CCSMS sont venus présenter avant le conseil municipal 3 projets de pistes cyclables pour la traversée de Lorquin. Le conseil municipal doit se positionner sur le choix du projet de la traversée :

- ⇒ Projet n°1 : Création d'une voie verte Rue des Vosges depuis la rue des Lilas jusqu'à la rue du Général Leclerc. Le carrefour du centre bourg est traité en zone de rencontre, jusque devant le parvis de l'Hôtel de ville. Une voie verte sera ensuite créée le long de la rue du Général de Gaulle jusqu'au chemin des sablières qui permet de retrouver le réseau existant.
- ⇒ Projet n°2 : intégration du cycliste directement sur la chaussée sur le même parcours que le projet 1. Pour garder le cycliste en sécurité, l'ensemble de l'itinéraire est en zone aménagée à 30.
- ⇒ Projet n°3 : Création d'une voie verte Rue des Vosges depuis la rue des Lilas jusqu'au chemin des boules. Une piste cyclable serait créée en site propre en longeant les équipements sportifs existants pour rejoindre le chemin des sablières.

La CCSMS n'exerce que la compétence *Mobilité*, tandis que la voirie est de la responsabilité de la commune. Une convention de partenariat sera signée pour établir les responsabilités de chaque collectivité et la participation financière de chacun au sein du bloc communal. Il est proposé de partager en part égale le reste à charge de cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 contre – 1 abstention) :

- décide de choisir le projet n°1 pour la traversée de la piste cyclable à Lorquin,
- autorise la CCSMS à lancer les demandes de subventions,
- autorise la CCSMS à lancer les appels d'offres pour la réalisation des travaux, en fonction du résultat des subventions accordées,
- autorise le maire à signer tous les documents liés à ce projet avec la CCSMS.

	BLOC COMMUNAL	AGENCE DE L'EAU	ETAT - Territoires cyclables	COÛT
PROJET 1	605 000 €	75 000 €	450 000 €	1 130 000 €

2. Affaires domaniale –

a. Cession de parcelles au Département de la Moselle

Le Maire rappelle que le Département est propriétaire à LORQUIN des assiettes foncières du Collège des Deux Sarres et du gymnase situé à proximité. Ces deux immeubles avaient été acquis par le Département auprès de la Commune de LORQUIN par actes administratifs, respectivement en dates des 7 octobre 2013 et 31 décembre 2012, à l'euro symbolique.

Afin de permettre la réalisation du projet de reconstruction d'une nouvelle demi-pension destinée au Collège, il est nécessaire que le Département dispose de parcelles de terrain supplémentaires, propriété de la Commune de LORQUIN, cadastrées section 02 n°621 et 666, de contenances respectives 28 ca et 16 ca, et section 25 n°96, 98 et 121, respectivement de contenances 4 ca, 75 ca et 2 a 96ca.

Le conseil municipal décide de reporter ce point au prochain conseil municipal. En effet, la parcelle 121 – sect. 25 a été délimitée par un géomètre, et supprime ainsi en théorie l'accès aux terrains situés entre le lotissement et le gymnase et au chemin communal entre le gymnase et les jardins des habitations Rue Charly Ochs. Le conseil municipal demande que les accès aux parcelles communales puissent être garanties, en particulier pour leur entretien.

b. Déclaration d'intention d'aliéner

Le maire donne lecture des déclarations d'intentions d'aliéner qui sont parvenues à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

Date	Demandeur	Désignation du bien	Situation	Décision
23/06/2023	M. SCHMITT Raphaël	Immeuble non bâti cadastré section 02 n°21 avec 2 a 86	Rue Charly Ochs	Renonce à son droit préemption
03/07/2023	SCI D. CONCEPT	Immeuble bâti cadastré section 11 n°198 avec 11 a 07	11, rue Général de Gaulle	Renonce à son droit préemption

3. Sporting Club de Lutte – Demande de subvention à l'occasion des 50 ans du Club

M. le Maire soumet la demande de subvention présentée par Georges GARDEREAU, Président du Sporting Club de Lutte à l'occasion des 50 ans du Club qui a eu lieu le 24 juin, dernier.

Le 13 juin, un bilan a été demandé par mail pour se positionner sur le montant de l'aide.

Le conseil n'a pas voulu se prononcer sur ce point sans connaître les dépenses envisagées, liées à cette manifestation et propose de reporter ce point au prochain conseil municipal.

4. Divers

- Point de situation des dossiers travaux / subventions en cours

Eclairage Public LED :	44 878,-€ HT	(Devis signé et envoyé)
Fond Vert :	26 927,-€	
Certificat d'économie d'énergie :	4 147,32 €	(2 offres : 4 147,32 ou 3 565,24)
Colombarium :	9 166,67 € HT	(Devis signé et envoyé)
DETR :	1 833,- €	
Fenêtres écoles :	93 010,-€ HT	(Devis signé et envoyé)
DETR :	37 204,-€	
Ambition Moselle :	15 000,-€	
Terrain Foot 5 :	122 138,75 € HT	
ANS :	50 000,-€	
FFF :	30 000,-€	

- La commission Villes et Villages Fleuris est passée le mardi 27 juin. Elle a été véhiculée sur le site avec le minibus du Sporting Club de Lutte conduit par son président Georges GARDEREAU. Les résultats seront connus en septembre. Merci à Hervé FUCHS pour la réalisation du dossier de présentation.
- Le bulletin municipal, du 1^{er} semestre 2023 est en cours d'édition et sera à distribuer.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h30.